

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE CAIGNAC DU SAMEDI 29 AOUT 2020

Ouverture de la séance : 10 heures ***à huis clos compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID 19***

Présents : HIRTZIG Anne, IMPERIAL Michel, PERCHERON Michel, SALDANA Daniel, GALINIER Guy, MARQUIE Baptiste, MEROU Olivier, BARTHES Serge LANDUREAU Thierry.

Absent excusé : LION Emmanuelle, DEFFRENNES Sonia

Procuration : Sonia DEFRENNES à Anne HIRTZIG, Emmanuelle LION à Michel PERCHERON

Madame Anne HIRTZIG est désignée secrétaire de séance.

1 / Vote à l'unanimité pour l'approbation du recrutement d'un agent administratif contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

2 / Vote à l'unanimité pour l'approbation du recrutement de deux agents techniques contractuels de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

3 / Vote à l'unanimité du budget primitif 2020 par les membres du Conseil Municipal.

4 / Vote à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal, des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

- Les taux demeurent inchangés :
 - Indemnités du Maire : taux 17 %
 - Indemnités des adjoints : taux 6.6 %

5 / Vote des délégations des élus

- En vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité, à Monsieur le Maire une partie des délégations d'attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



6 / Autorisation donnée au Maire pour demander une subvention concernant l'achat d'une balayeuse et d'un souffleur.

7/ Vote pour désigner les délégués du SDEHG.

8/ Vote pour désigner les délégués du SMEA.

9/ Vote pour désigner les délégués du CLECT.

10/ Vote pour désigner les délégués du CID.

11/ Vote pour désigner les délégués du Tribunal Judiciaire.

12/ Questions diverses :

- Informatique :
 - L'ordinateur du secrétariat est obsolète, il est nécessaire de le remplacer. Un informaticien interviendra afin de réaliser une étude,
 - L'ATD interviendra pour le logiciel Berger Levraut et pour la formation de la secrétaire.
- Poursuite des réunions de travail internes au conseil municipal le mardi soir toutes les semaines

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12 heures.

Le Maire
Serge BARTHES